

## Présentation

LA LISTE POSITIVE DÉSINFECTANTS 2006 présente sept rubriques. Les principes utilisés pour établir la Liste Positive Désinfectants 2006 sont les suivants :

**1 -** Il s'agit d'une liste de produits désinfectants répondant à un certain nombre de critères d'activité anti-microbienne pré-établis par le Comité de la Liste pour un usage hospitalier.

Les critères d'inclusion dans la Liste Positive Désinfectants, utilisés par le Comité de la Liste, se fondent sur les normes françaises et européennes en vigueur, à savoir les normes AFNOR « Antiseptiques et Désinfectants » série NF T 72 et NF EN.

**2 -** Depuis quelques années, le CEN établit régulièrement de nouvelles normes traduites en version française et reprises dans la classification AFNOR NF T 72. Il existe donc une période charnière entre les anciennes et les nouvelles normes. Certains produits, n'ayant pas fait l'objet d'une révision de leur dossier dans le nouveau système normatif, n'apparaissent pas dans la liste 2006.

**3 -** Cette liste ne prend pas en compte les produits à activité détergente exclusive dans la mesure où il n'existe pas de norme permettant de mesurer l'efficacité de la détergence. Seuls les produits présentant une activité désinfectante conforme aux critères des rubriques A, C et F sont retenus.

**4 -** L'inscription des produits désinfectants dans chacune des rubriques de la Liste ne se fait qu'après proposition puis accord écrit du fabricant. Certains produits peuvent donc ne pas figurer sur cette liste car leurs fabricants ne les ont pas proposés. Le Comité de la Liste précise que les dossiers techniques qui lui sont fournis par les fabricants pour l'élaboration de la Liste sont sous l'entière responsabilité de ceux-ci.

**5 -** Un produit doit être commercialisé depuis le 1<sup>er</sup> octobre de l'année 2005 pour figurer sur la Liste Positive Désinfectants de l'année 2006 (cf. article 4 du règlement intérieur).

**6 -** Par ailleurs, le Comité de la Liste Positive Désinfectants rappelle aux acheteurs que, depuis le 14 juin 1998, les désinfectants destinés à la désinfection de dispositifs médicaux doivent porter la mention du « marquage CE » en vertu des dispositions de la Directive du Conseil des Communautés Européennes relative aux dispositifs médicaux (93/42/CEE du 14 juin 1993), transposée en droit français (articles L. 5211-1 à L. 5211-6 et articles R. 5211-1 et suivants du Code de la Santé Publique). En effet, la règle 15 de l'annexe 9 de la directive indique que les produits destinés spécifiquement à désinfecter les dispositifs médicaux sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux et appartiennent à la classe IIa.

Il résulte que les dispositions législatives et réglementaires de matériovigilance exercée sur les dispositifs médicaux (articles L. 5212-2 et R. 5212-1 et suivants) s'appliquent également aux désinfectants des dispositifs médicaux. Ceux-ci peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement conformément aux dispositions des articles du Code de la Santé Publique, en cas d'incident ou de risque d'incident lié à leur utilisation.

**7 -** Pour la bonne utilisation des produits, se référer au document « *Désinfection des dispositifs médicaux – Guide de bonnes pratiques* », Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Secrétariat d'État à la Santé 1998 et à ses actualisations, et aux textes en vigueur ainsi qu'aux instructions d'emploi fournies par les fabricants. L'AFSSAPS, dans le cadre de ses missions d'évaluation et de contrôle, peut émettre des avis et recommandations concernant l'utilisation de certains produits.

**8 -** Le Comité de la Liste encourage les utilisateurs à réclamer aux fabricants tous renseignements techniques concernant les produits désinfectants, conformément au fascicule de documentation AFNOR FD T 72-102 (novembre 1997) : « *Guide de présentation des normes pour l'utilisateur de désinfectants dans les secteurs hospitalier, médical et dentaire* », et notamment son annexe B « exemple de fiche technique ».

**9 -** La Liste Positive Désinfectants ne comporte pas de rubrique sur les désinfectants à usage alimentaire dans la mesure où ces produits doivent disposer d'un agrément du Ministère de l'Agriculture pour être utilisés en restauration collective et notamment sur des récipients en contact avec des denrées alimentaires.

**10 -** L'ensemble des coûts engendrés par la réalisation, l'édition et la diffusion de la Liste Positive Désinfectants est intégralement supporté par la Société Française d'Hygiène Hospitalière.

Toute remarque concernant l'édition de la présente publication est à adresser au responsable du Comité de la Liste Positive Désinfectants.

**Docteur Catherine DUMARTIN**  
Responsable du Comité  
de la Liste Positive Désinfectants

**A : Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de saleté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

**Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire, pour certains secteurs à risque, de disposer de produits ayant cette action. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits ayant satisfait à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ».

■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne « Spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

**Remarques**

1. Le projet européen pr EN 13713 a été retiré en décembre 2002. Toutefois les activités ayant été déterminées selon ce projet de norme (en conditions de saleté) ont été acceptées pour l'inscription sur la liste 2006 en équivalence à la norme NF EN 1276.

2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

**Responsables de la rubrique**

Dr Lionel DUCRUET - Dr Christophe GAUTIER

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte l'efficacité **détergente** des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Certains produits n'ont pas été retenus dans cette rubrique en raison d'une **activité désinfectante** moindre à la concentration préconisée par le fabricant, au regard des normes retenues pour l'inclusion. Ils peuvent cependant être jugés intéressants pour leur action nettoyante en fonction des objectifs que se fixe chaque établissement.*

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
<b>Produits concentrés</b>					
ANIOSURF (Parfum Citron, Fraîcheur)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSURF (Summer, Fruit, et Orange)	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Dérivés biguanidiques	0,25 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASEPTIDEX	LABORATOIRES ROCHEX	Triamine Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 1 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASPHENE 381	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Alkylamine	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTILYSINE	Laboratoires Stéridine	Polyalkylamine Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTISURF DDC	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BACTOPIN S	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide	0,25 %		Dose 20 mL Bidon 5 litres
CLEANSINALD	Johnson Diversey	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,5 %		Dose 20 mL Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant concentré SSM et Détergent Désinfectant concentré PUODOR	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène Huiles essentielles	5 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
Détergent Désinfectant SSM et Détergent Désinfectant PUODOR	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène Huiles essentielles	10 %	<i>Aspergillus niger</i> 10 min à 16 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
DIESIN HG	ECOLAB SNC	Biguanide Dérivés Phénoliques Ammonium quaternaire	0,25 %		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
DYNATECH CLEAN BACTO	WERNER & MERTZ Professional	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	0,25 %		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
HEXAQUART S	B. Braun Medical France S.A.	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres

**SFHH LISTE POSITIVE DÉSINFECTANTS 2006 - RUBRIQUE A**

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
MAJOR C 100 MED	Laboratoires Ceetal	Ammonium quaternaire Gluconate de soude	2 %		Bidon 5 kg
NETPRO 2000 NM NEUTRE	DACD	Ammonium quaternaire Alcool éthylique Acide glycolique	1,8 %	<i>Aspergillus niger</i> 30 min à 10 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres Fûts 30, 60, 120, 220 litres
OXIVIR Détergent Désinfectant concentré	Johnson Diversey	Peroxyde d'hydrogène Alcool	2,5 %	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 20 %	Bidon 5 litres
PHAGOSURF DD	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Amphotère	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PRIMACTYL	EYREIN INDUSTRIE	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,5 %		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEPTISURF ND	EURODEC	Ammonium quaternaire	1 %	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SURFANIOS	Laboratoires ANIOS	Amino acide Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
TASKI DS 5001	JOHNSONDIVERSEY	Alkylamine Ammonium quaternaire	0,5 %		Dose 20 mL Bidon 5 litres
TENORBACT	GROUPE RESO	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,5 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
VIRUFEN	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Biguanide Dérivés Phénoliques Ammonium quaternaire	0,25 %	Marquage CE	Dose 20 mL Bidon 5 litres
<b>Produits prêts à l'emploi</b>					
AMPHOMOUSSE	Laboratoires Stéridine	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 1 litre
ANIOS SPS 2000	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Acide glycolique Alcool	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 mL
ANIOS détergent désinfectant SURFACES HAUTES	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Acétate de guanidinium n-propanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 mL
ANIOS TSA	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi		Flacon 750 mL
BACTINYL PAE BACTINYL SPRAY MOUSSANT	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	PAE : Flacons 25, 250, 500 mL Bidon 5 litres Moussant : 750 mL
BACTINYL PAE INODORE BACTINYL SPRAY MOUSSANT INODORE	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	PAE : Flacons 25, 250, 500 mL Bidon 5 litres Moussant : 750 mL
BACTOPIN S «Prêt à l'emploi»	Action Pin	Ammonium quaternaire Biguanide	Prêt à l'emploi		Flacon 750 mL
CLIN'UP	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Acétate de guanidine Isopropanol Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 mL
Détergent Désinfectant Multi usage PAE	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène Huiles essentielles	Prêt à l'emploi		Flacon 750 mL
INCIDIN FOAM	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Glucoprotamine Ammonium quaternaire Isopropanol Ethanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 1 litre
MÉLISEPTOL RAPID	B. Braun Medical France S.A.	Alcool Ammonium quaternaire	Prêt à l'emploi	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 1 min à 50 %	Flacon 250 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres Bidon 25 litres
PHAGOSURF MOUSSE	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Biguanide Isopropanol	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 mL
SCRAPER NETTOYANT MULTI-USAGE	PURODOR	Ammonium quaternaire Alkylamine	Prêt à l'emploi	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 20 %	Flacon 1 litre
SEPTISURF MOUSSE SEPTISURF SPRAY	EURODEC	Ammonium quaternaire Peroxyde d'hydrogène Alcool	Prêt à l'emploi	Marquage CE	Flacon 750 mL

**B : Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays)  
Produits dont la teneur en alcool est inférieure ou égale à 30 %**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de propreté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de propreté.

**Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité sur *Aspergillus* n'est pas exigée, mais il peut être nécessaire pour certains secteurs à risque de disposer de produits ayant cette action. Dans ce cas, l'activité fongicide du produit est évaluée selon la norme NF EN 1275 (T 72-202) sur *Aspergillus niger* et *Candida albicans*. Pour les produits qui ont satisfait à cette exigence, la concentration active et le temps de contact de l'essai sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la

méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**■ Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne « Spécificités ».**

**■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

**Remarques**

1. Le Comité de la Liste Positive Désinfectants déconseille l'utilisation de produits dont la teneur en alcool est supérieure à 30 % pour des raisons de **sécurité incendie**.
2. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

**Responsables de la rubrique**

Dr Ludwig Serge AHO-GLÉLÉ

Dr Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
1554 DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE FONGICIDE DE CONTACT	DIPTER	Ethanol Tensio-actifs non ioniques	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 90 %	Spray 500 mL Bidon 5 litres
ANIOSPRAY 29	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didécyl diméthylammonium Polyhexaméthylène biguanide Ethanol Acide glycolique	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ASPHENE SPRAY	LABORATOIRES RIVADIS	Alcool éthylique Ammonium quaternaire Alkylamine Tensio-actif non ionique	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 750 mL Bidon 5 litres
CHLORISPRAY	Laboratoires ANIOS	Ethanol Chlorure de didécyl diméthylammonium Formaldéhyde Glutaraldéhyde	Marquage CE	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ELUSEPT VAPORISATEUR Désinfectant Instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Ammonium quaternaire Chlorhydrate de biguanide	Marquage CE	Spray 250 mL
ELUSEPT VAPORISATEUR Désinfectant Surfaces	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Chlorhydrate de biguanide Triethanolamine	Marquage CE	Flacon 1 litre
HYGIASEPTYL SPRAY	SARL HYGIASEPT	Ammoniums quaternaires Alcools	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 5 % Virucide 15 min à 10 %	Bidon 5 litres Bidon 2 litres Diffuseur spécifique
IDOS CLEAR	EUROCHIMIC SOCHIPHARM	Ethanol Amine tertiaire substituée Ammonium quaternaire	<i>Aspergillus niger</i> 5 min à 90 %	Pulvérisateur 500 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
NOVOSPRAY	Laboratoires Stéridine	Biguanide Ammonium quaternaire Alcools Amphotères	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 60 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
OXITOU	ATTAVET	Amine tertiaire Chlorure de N,N didécyl N-N diméthylammonium Chlorhydrate de poly amido propyl biguanide Alcool isopropylique, alcool gras	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 %	Aérosol 250 mL Pulvérisateur 1 litre Bidon 5 litres

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
PHAGOSEPT SPRAY	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Propanolol PHMBG Ammonium quaternaire	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 90 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres Bidon 10 litres
PULVISPRAY	Laboratoires Stéridine	Aldéhydes synergisés Alcools	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PUROGERM PLUS HM4	PURODOR	Amine tertiaire Chlorure de didécyltriméthylammonium Biguanide Tensioactif non ionique	<i>Aspergillus niger</i> 15 min à 100 % Virucide 30 min à 90 %	Bidon 5 litres Aérosol 250 mL
SPRAY C3.29	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Polyhexanide Propanol	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 15 min à 80 %	Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SPRAYTER	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Biguanide Alcool isopropylique	Marquage CE	Flacon 750 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SUMA QUICK D4.1	Johnson Diversey	Alcool isopropylique Chlorure de didécyltriméthylammonium		Flacon 750 mL

#### Définition de l'activité fongicide et levuricide des désinfectants

La norme NF EN 1275, phase 1, publiée en 1997 (NF T 72-202) permet la détermination de l'activité fongicide avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger*.

Pour de nombreuses applications l'activité sur *Candida albicans* est suffisante.

D'autre part, il est apparu au cours des cinq premières années d'application de cette norme, que les résultats obtenus sur *Aspergillus niger* étaient très irréguliers. Pour toutes ces raisons, le CEN a décidé de distinguer :

- une action dite levuricide sur la seule souche de *Candida albicans*,
- une action dite fongicide sur les deux souches *Candida albicans* et *Aspergillus niger*.

Le CEN étudie actuellement la pertinence du choix de l'*Aspergillus niger* et envisage éventuellement de remplacer ce champignon par un autre champignon filamenteux.

La norme NF EN 13624, phase 2 étape 1, publiée en 2004 (T 72-600) permet la détermination de l'activité fongicide des produits utilisés pour la désinfection des dispositifs médicaux, avec deux souches, *Candida albicans* et *Aspergillus niger*.

## C : Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux

### Critères d'inclusion

#### ■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13727 (T 72-175), en conditions de saleté.

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*)

**Pour les normes NF EN 13727 et NF EN 1275, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

■ **La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

■ **Absence d'aldéhydes dans la composition du produit.**

■ **Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

### Remarques

1. Pour l'établissement de la Liste 2006, les normes NF EN 1276 (T 72-173) (conditions de saleté) ou NF T 72-170/NF T 72-171 (spectre 4 en conditions de saleté) sont acceptées à la place de la norme NF EN 13727. Dans ce cas, la norme NF EN 1040 (T 72-152) reste exigée.

L'activité levuricide en conditions de saleté peut être déterminée selon la méthodologie de la norme NF EN 13624 (T 72-600) ou du pr EN 13624. Dans ce cas, la norme NF EN 1275 (T 72-202) n'est pas exigée.

3. Les produits doivent être formulés pour éviter tout risque de corrosion.

4. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

### Responsables de la rubrique :

Dr Martine AUPÉE

Dr Marie-Louise GOETZ

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte l'efficacité **détergente** des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Certains produits n'ont pas été retenus dans cette rubrique en raison d'une **activité désinfectante** moindre à la concentration préconisée par le fabricant, au regard des normes retenues pour l'inclusion. Ils peuvent cependant être jugés intéressants pour leur action nettoyante en fonction des objectifs que se fixe chaque établissement.*

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	pH après dilution	Spécificités	Présentation
AMPHOLYSINE Basique	Laboratoires Stéridine	Biguanide Ammonium quaternaire	0,50 %	8,6 +/- 0,7		Dose 25 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
AMPHOLYSINE PLUS	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide	0,50 %	7,5 +/- 0,5		Sachet 25 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
AMPHOLYSINE 4000	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide	0,40 %	7,7		Sachet 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME DD1	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Polyhexanide Complexe enzymatique	0,50 %	7,0		Dose 25 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
ANIOSYME PLA	Laboratoires ANIOS	Ammoniums quaternaires Complexe enzymatique	0,50 %	10,0 +/- 0,5		Dose 25 g Seau 2 kg Seau 5 kg Seau 20 kg
ANIOSYME PLA II	Laboratoires ANIOS	Ammoniums quaternaires Complexe enzymatique	0,50 %	10,4 +/- 0,5		Dose 25 g Seau 2 kg Seau 5 kg Seau 20 kg
BACTIDIME PDI	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Chlorure de didecyldiméthylammonium	1,00 %	11 +/- 0,5		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
BOMIX	BODE FRANCE SAS	Phénols	1,00%, 2,50 % et 5,00 %	10,5 +/- 0,5	Virucidie 15 min à 5%	Bidon 5 litres
BOMIX plus	BODE FRANCE SAS	Ammonium quaternaire	0,30 %	7,2		Flacon 2 litres Bidon 5 litres
ELUSEPT Concentré nettoyant désinfectant - Instruments	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool isopropylique Tensio-actifs cationiques et non ioniques	1,00 %	9,2 - 10,2		Sachet 20 mL Bidon 5 litres
ENZYMEX L9	FRANKLAB	Ammonium quaternaire Amine tertiaire Enzymes	0,50 %	9,7		Dose 25 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres

**SFHH LISTE POSITIVE DÉSINFECTANTS 2006 - RUBRIQUE C**

<b>Nom commercial</b>	<b>Fabricant ou distributeur</b>	<b>Principes actifs de base (Indications du fournisseur)</b>	<b>Concentration d'utilisation</b>	<b>pH après dilution</b>	<b>Spécificités</b>	<b>Présentation</b>
ENZYMEX P	FRANKLAB	Ammoniums quaternaires Enzymes enrobées	0,50 %	10,8		Dose 25 g Seau 4 kg
ESCULASE 388	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Enzymes	0,70 %	10,5 +/- 0,5		Sachet 35 g Seau 5 kg
FIRSTSINALD	Johnson Diversey	Ammonium quaternaire Biguanide	0,50 %	7,0		Dose 25 mL Bidon 5 litres
HEXANIOS G+R	Laboratoires ANIOS	Ammonium quaternaire Polyhexanide	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Doses 25 mL et 50 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
INSTRUZYME	Laboratoires Stéridine	Ammoniums quaternaires Biguanide Complexe enzymatique	0,40 %	10,8 +/- 0,5		Dose 20 g Seau 2 kg Seau 5 kg
PERIDIOL E	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Alcool isopropylique Tensio-actifs cationiques	1,00 %	9,2 - 10,2		Sachet 50 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PHAGONEUTRE DD	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Ammonium quaternaire Biguanide	0,40 %	7,4 +/- 0,5		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PHAGOZYME Liquide	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Enzymes Ammoniums quaternaires	0,40 %	7,0 +/- 0,5		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
PHAGOZYME ND	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Enzyme protéolytique Ammonium quaternaire	0,65 %	11,0		Dose 32,5 g Pot 1 kg Seau 5 kg
RBS AM 35 MD	TRAITEMENTS CHIMIQUES DE SURFACES	Ammonium quaternaire Polyphosphates	1,00 %	10,2		Dose 50 mL Bidon 5 litres
RIVASCOP	LABORATOIRES RIVADIS	Ammonium quaternaire Biguanide	0,40 %	7,5 +/- 0,5		Dose 20 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS pH 7	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Polyhexanide	0,50 %	7,0 +/- 0,5		Dose 25 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SALVANIOS pH 10	Laboratoires ANIOS	Propionate d'ammoniums quaternaires Acétate de guanidinium	0,50 %	9,5 +/- 0,5		Doses 25 et 50 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEKUCLINE	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Glucoprotamine Ammonium quaternaire	0,50 %	9,0 +/- 0,5		Dose 25 mL Bidon 6 litres
SEKULYSE	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Ammonium quaternaire Biguanide	1,00 %	8,0 +/- 0,5		Dose 50 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
SEKUSEPT P ULVER CLASSIC	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Perborate de sodium Tensio-actifs	2,00 %	10,0 +/- 0,5		Sachet 100 g Seau 2 kg
SEPTINSTRUMENT NPD	EURODEC	Chlorure de didecyl-diméthylammonium	1,00 %	11,0 +/- 0,5		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
STABIMED	B. Braun Medical France S.A.	Laurylpropylènediamine	0,50 à 2,00 %	8,5 +/- 0,5		Flacon 100 mL Flacon 1 litre Bidon 5 litres
TFD 9	FRANKLAB	Ammonium quaternaire Amine tertiaire	0,50 %	11,4		Dose 25 mL Bidon 1 litre Bidon 5 litres
UMONIUM <sup>38</sup> Instruments	Huckert's International	Isopropanol Tridecyl-diméthyl-ammonium	2,50 %	7,0		Flacon 1 litre Bidon 5 litres

**D : Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 13727 (T 72-175), en conditions de propreté.

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Évaluation de l'activité tuberculocide selon la NF EN 14348 (publiée en juin 2005) sur *Mycobacterium terrae*, en conditions de propreté, ou pr EN 14348 version juin 2002 ou postérieure, ou conformité à la norme NF T 72-170 / NF T 72-171, spectre 5 et en conditions de propreté. Pour les produits évalués selon le pr EN 14348 ou NF EN 14348, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**Pour les normes NF EN 13727, NF EN 1275, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité virucide doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

Une activité sporicide minimale est exigée pour tous les produits. Les produits sont évalués selon la méthodologie de la norme NF T 72-230 / NF T 72-231 à 20°C avec une réduction de 5 lg et précision du temps de contact. Ces données figurent dans la colonne « Sporicide ».

**■ La concentration d'usage annoncée par le fabricant doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.**

**■ Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.**

**■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

**Remarques**

1. Pour l'établissement de la Liste 2006, la norme NF T 72-170/NF T 72-171, spectre 5 et en conditions de propreté, est acceptée à la place de la norme NF EN 13727. Dans ce cas, la norme NF EN 1040 (T 72-152) reste exigée.

2. Les activités levuricide ou fongicide en conditions de propreté peuvent être déterminées selon la méthodologie de la NF EN 13624 (publiée en avril 2004) ou du pr EN 13624. Dans ce cas, la norme NF EN 1275 (T 72-202) n'est pas exigée.

3. Si le produit présente une activité mycobactéricide évaluée selon la NF EN 14348 ou le pr EN 14348 (*Mycobacterium avium* + *Mycobacterium terrae*) en conditions de propreté, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**Le Comité de la Liste attire l'attention sur les dispositions de la Circulaire n° 591 du 17 décembre 2003 concernant la nécessité d'une activité mycobactéricide pour la désinfection des bronchofibrosopes.**

4. Le fabricant doit indiquer les modalités de contrôle de la validité de la solution désinfectante.

5. Les produits doivent être formulés pour limiter les risques de corrosion.

6. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

**Responsables de la rubrique**

Dr Raoul BARON

Dr Sophie TOURATIER

**Définition de l'activité des antiseptiques-désinfectants sur les mycobactéries**

L'activité germicide des antiseptiques et désinfectants sur les mycobactéries était déterminée en France sur *Mycobacterium smegmatis* selon les anciennes normes AFNOR NF T 72-150, NF T 72-151, NF 72-170 ou NF T 72-171, spectre 5.

Le CEN (Comité Européen de Normalisation), par son Comité Technique TC216, a estimé que *M. smegmatis* n'était pas une espèce représentative, car ses propriétés microbiologiques sont très différentes de celles des autres mycobactéries en cause en pathologie humaine. Les différences rédhibitoires portent principalement sur la croissance *in vitro* trop rapide, et la nature peu riche en lipides de la paroi de *M. smegmatis*, ce qui explique la trop grande sensibilité de cette souche.

Après des essais préliminaires, effectués en collaboration avec les experts de plusieurs pays européens, il est apparu que *Mycobacterium terrae* pouvait représenter *Mycobacterium tuberculosis* au point de vue de la résistance à la plupart des produits. Pour les mycobactéries atypiques, plus résistantes en général, le choix s'est porté sur une souche de *Mycobacterium avium*.

En définitive :

- un produit sera dit tuberculocide s'il est actif sur *Mycobacterium terrae*,
- un produit sera dit mycobactéricide s'il présente à la fois une activité sur *Mycobacterium terrae* et sur *Mycobacterium avium*.

Les normes ou projets actuels de normes sont :

- NF EN 14348 (T 72 245) test de suspension, phase 2 étape 1, réduction 4 lg,
- pr EN 14563 (T 72-246) phase 2 étape 2, réduction 4 lg.

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Sporicidie NF T 72230 ou 231	Spécificités	Présentation
<b>Produits concentrés</b>						
ANIOXY TWIN CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,12 % (après dilution)	2,40 %	15 min à 40 % *		Flacons 120 mL + 40 mL
DYNACIDE PA	LABORATOIRES RIVADIS	Acide peracétique 0,2 % (après dilution)	1,21 %	15 min à 0,6 %		Dose 60,5 g Seau 2 kg
HYDRASEPTIC CONCENTRE	Laboratoires HYDREX	Acide peracétique 0,2 % (après dilution)	5,00 %	1 h à 1,0 %		Flacon 250 mL Flacon 500 mL
RELYON PERASAFE	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Acide peracétique 0,25 % (après reconstitution)	1,62 %	1 h à 1,6 %	Mycobactéricide 60 min à 0,65 %	Flacon 81 g
SEKUSEPT AKTIV	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Générateur d'acide peracétique : Perborate de sodium 50 % Ethylène diamine tétracétique 25 %	2,00 %	1 h à 2 %		Dose 100 g Seau 6 kg
SEKUSEPT Easy avec activateur	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Acide peracétique 0,29 %	9,70 %	15 min à 30 % *		Flacons de 450 et 420 mL
STERANIOS 20 % CONCENTRE	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 20 %	5,00 %	1 h à 5 %		Flacon 250 mL Flacon 500 mL
<b>Produits prêts à l'emploi</b>						
ANIOXYDE 1000	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,15 %	100 % (après addition de l'activateur)	30 min à 60 %		Bidon 5 litres + activateur 50 mL
BIOXAL M	SEPPIC	Acide peracétique 0,11 % Peroxyde d'hydrogène 3,3 %	100 %	30 min à 90 %	Mycobactéricide 10 min à 40 %	Bidon 5 litres
ENDOSPORINE	Laboratoires Stéridine	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	1 h à 90 %		Flacon 1 litre Bidon 5 litres
KORSOLEX PAE	BODE FRANCE SAS	Glutaraldéhyde 2,1 %	100 %	2 h à 100 %		Bidon 5 litres
PHAGOCIDE D	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Glutaraldéhyde 2,5 %	100 %	2 h à 100 %		Bidon 5 litres
SEKUCID N	ECOLAB Health Care Laboratoire Paragerm	Glutaraldéhyde 2,5 %	100 %	2 h à 90 %		Bidon 5 litres
STERANIOS 2 %	Laboratoires ANIOS	Glutaraldéhyde 2 %	100 %	1 h à 100 %		Bidon 5 litres

\* de la solution prête à l'emploi

Le Comité de la Liste incite les utilisateurs de produits à base d'acide peracétique à se reporter aux recommandations officielles :

- Guide pour l'entretien manuel des dispositifs médicaux en endoscopie digestive (CTIN, Juin 2004)
- Information de l'AFSSAPS DM-RECO 04/04 du 19 mai 2004 concernant le contrôle du marché des désinfectants à base d'acide peracétique pour la désinfection manuelle des dispositifs médicaux thermo-sensibles.

**E1 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par lavage**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Le pr EN 12054 ayant été retiré par le Comité Européen de Normalisation (CEN) et en l'absence d'une norme de référence de phase 2 étape 1, conformité à la norme NF T 72-170/171, spectre 4 en conditions de saleté.

Norme NF EN 1499 (T 72-501).

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ». Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

■ Communication du pH.

**Remarques**

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12054 réalisé antérieurement.

2. La norme NF EN 1040 (T 72-152) n'est pas exigée pour les produits conformes au pr EN 12054.

**Responsables de la rubrique**

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie-Louise GOETZ

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.*

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**	pH
BACTIMAINS DSF	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	2 x 3 mL et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5 +/- 0,5
BÉTADINE SCRUB	VIATRIS Pharmaceuticals	Povidone iodée	4 mL et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min. à 2 % Virucidie 60 min à 25 %	5,0 à 6,0
DERMANIOS SCRUB HF	Laboratoires ANIOS	Polyaminopropyl biguanide Alkylpolyglycoside	3 mL et 30 secondes		5,2 +/- 0,2
DERMABAC LOTION BACTERICIDE	DEB ARMA S.A.S - Division laboratoires NEODERMA	Chlorhexidine Ammonium quaternaire	3 mL et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 15 min à 10 %	7,5 +/- 0,5
ELUSEPT Solution moussante désinfectante mains	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl dimethyl amine oxide	2 x 3mL et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9
HIBISCRUB 4 %	CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES	Digluconate de chlorhexidine	5 mL et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 1 %	5,2 - 6,2
MANI-BACT	Laboratoires A.C.I.	Isopropanol Chlorure de benzalkonium	5 mL et 60 secondes		6,5 - 6,8
PRONTODERM FOAM	B Braun Medical France S.A.	Polyaminopropylbiguanide	2 x 3 mL et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 15 sec à 80 %	5,0
SEPTIMAIN SCRUB	EURODEC	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	2 x 3 mL et 30 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5 +/- 0,5
SOFT CARE SENSISEPT	Johnson Diversey	Digluconate de chlorhexidine	5 mL et 60 secondes	<i>C. albicans</i> 5 min à 55 %	8,0 - 8,5
STELLISEPT SCRUB	BODE FRANCE SAS	Undecylamidopropyltrimonium methosulfate Phenoxyéthanol	3 mL et 30 secondes		5,5
STOKOSEPT WASH	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Undecylamidopropyltrimonium methosulfate Chlorure de didecylidimonium Phenoxyéthanol	2 x 3 mL et 15 secondes		4,2

\* Au regard des résultats de la norme NF EN 1499

\*\* Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

**E2 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par lavage**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Le pr EN 12054 ayant été retiré par le Comité Européen de Normalisation (CEN) et en l'absence d'une norme de référence de phase 2 étape 1, conformité à la norme NF T 72-170/171, spectre 4 en conditions de saleté.

Dans l'attente de la publication de la norme NF EN 12791, la conformité à la norme NF EN 1499 (T 72-501) est demandée. Il est accepté un temps de contact inférieur ou égal à 5 minutes.

L'activité levuricide (*Candida albicans*) n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ». Elle est dans ce cas réalisée selon la méthodologie de la norme NF EN 1275 (T 72-202).

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

■ **Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**

■ **Communication du pH.**

**Remarques**

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12054 réalisé antérieurement.
2. La norme NF EN 1040 (T 72-152) n'est pas exigée pour les produits conformes au pr EN 12054.
3. La conformité à la norme NF EN 1499 n'est pas exigée pour les produits qui ont été testés selon la méthodologie du pr EN 12791 version mars 2001 ou postérieure. Les activités immédiate et, le cas échéant, à trois heures sont précisées dans la colonne « Doses et durée d'application recommandées ».

**Responsables de la rubrique**

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie-Louise GOETZ

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.*

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**	pH
BACTIMAINS DSF	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 5 min à 20%	6,5 +/- 0,5
BÉTADINE SCRUB	VIATRIS Pharmaceuticals	Povidone iodée	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 1 min à 2 % Virucidie 60 min à 25 %	5,0 à 6,0
DERMANIOS SCRUB HF	Laboratoires ANIOS	Polyaminopropyl biguanide Alkyl polyglycoside	Non déterminées		5,2 +/- 0,2
DERMABAC LOTION BACTERICIDE	DEB ARMA S.A.S - Division laboratoires NEODERMA	Chlorhexidine Ammonium quaternaire	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 15 min à 10 %	7,5 +/- 0,5
ELUSEPT Solution moussante désinfectante mains	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Chlorhexidine digluconate Alkyl dimethyl amine oxide	Activité immédiate validée (3 applications de 3 mL et 60 secondes)	<i>C. albicans</i> 1 min à 20 %	5,9
HIBISCRUB 4 %	CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES	Diguconate de chlorhexidine	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 5 min à 1 %	5,2-6,2
SEPTIMAIN SCRUB	EURODEC	Chlorure de didécylidiméthylammonium Ethanol	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 5 min à 20 %	6,5 +/- 0,5
SOFT CARE SENSISEPT	Johnson Diversey	Diguconate de chlorhexidine	Non déterminées	<i>C. albicans</i> 5 min à 55 %	8,0-8,5
STELLISEPT SCRUB	BODE FRANCE SAS	Undecylamidopropyltrimonium methosulfate Phenoxyéthanol	Non déterminées		5,5
STOKOSEPT WASH	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Undecylamidopropyltrimonium methosulfate Phenoxyéthanol Chlorure de didécylidimonium	Non déterminées		4,2

\* Au regard des résultats de la norme pr EN 12791 pour un usage de désinfection chirurgicale. Lorsque le produit n'a pas été testé selon cette norme, ces informations sont « Non déterminées ».

\*\* Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

**E3 : Produits pour le traitement hygiénique des mains par friction**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact 5 minutes maximum.

La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

Le pr EN 12054 ayant été retiré par le Comité Européen de Normalisation (CEN) et en l'absence d'une norme de référence de phase 2 étape 1, conformité à la norme NF T 72-170/171, spectre 4 en conditions de propreté.

Norme NF EN 1500 (T 72-502) pour un temps inférieur ou égal à 1 minute.

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**
**Remarques**

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12054 réalisé antérieurement.

2. La norme NF EN 1040 (T 72-152) n'est pas exigée pour les produits conformes au pr EN 12054.

**Responsables de la rubrique**

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie-Louise GOETZ

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.*

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
ALCOCIDE	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ALCOGEL H ALCOGEL H SANS PARFUM	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Isopropanol	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol Ammonium quaternaire	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min. à 80 %
BACTIMAINS GHA	Laboratoire GARCIN- BACTINYL	Isopropanol	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min. à 80 %
BACTIMAINS SHA	Laboratoire GARCIN- BACTINYL	Isopropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
CLINOCEL	VIATRIS Pharmaceuticals	Isopropanol Triclosan	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 40 %
DERMALCOOL GEL GEL HYDRO ALCOOLIQUE CUTAN	DEB ARMA S.A.S Division laboratoires NEODERMA	Alcools éthylique et isopropylique	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
DIPTER 1145 LOTION BACTÉRICIDE À SEC	DIPTER	Alcool isopropylique	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ELUSEPT SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE DESINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcools éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
GEL HYDRO ALCOOLIQUE ALCO ALOE	ANSELL SA	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	2 fois 3mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 48 %
GHA	Laboratoire Cellande SA	Ethanol Isopropanol	2 fois 2,5 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
HIBISPRINT	CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES	Gluconate de chlorhexidine	5 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 4 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France S.A.	Propanol Gluconate de chlorhexidine	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 4 %
MANUGEL	Laboratoires ANIOS	Isopropanol Phénoxyéthanol	3 mL et 60 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANUGEL PLUS ET MANUGEL PLUS NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 60 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application recommandées*	Spécificités**
MANUGEL 85 ET MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 40 % Poliovirus 30 secondes à 90 %
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol, n-propanol Isopropanol Ethanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 30 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol, Aminométhylpropanol Ethanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus 30 secondes à 90 %
PHISOMAIN	Laboratoires ANIOS	Chlorhydrate d'octénidine Propanol Isopropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 1 min à 20 %
PROCIDE GEL DECONTAMINANT	I.P.C. sas	Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 50 %
PROPALCO SID	Société Industrielle de Diffusion	Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 50 %
PURELL	GOJO France SARL	Ethanol isopropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
PURELL 85	GOJO France SARL	Ethanol Isopropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
PUROGERM GEL ANTISEPTIQUE	PURODOR	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
SENSITEX LIQUIDE	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SEPTIMAIN GEL	EURODEC	Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SEPTIMAIN SHA	EURODEC	Isopropanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France S.A.	Ethanol Propanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTALIND VISCORUB	B. Braun Medical France S.A.	Ethanol Propanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France S.A.	Ethanol Propanol	3 mL et 15 secondes	<i>C.albicans</i> 15 secondes à 80 %
SOFT CARE MED	Jonhson Diversey	Propanol Isopropanol	3 mL et 60 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 75 %
SOFT CARE DES	Jonhson Diversey	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 75 %
SPITACID	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Ethanol Isopropanol Alcool benzylique Peroxyde d'hydrogène	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SPITAGEL	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Alcool Alcool isopropylique Peroxyde d'hydrogène	3 mL et 60 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
STERILLIUM	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Mécétronium éthylsulfate Propanol 1, propanol 2	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 50 %
STERILLIUM GEL STERILLIUM GEL PURE	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 90 %
STERILLIUM VIRUGARD	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 50 %
STOKO PROGEL	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
STOKOSEPT GEL	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	2 fois 3 mL et 30 secondes	<i>C.albicans</i> 5 min à 40 %

\* Au regard des résultats de la norme NF EN 1500

\*\* Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

**E4 : Produits pour la désinfection chirurgicale des mains par friction**
**Critères d'inclusion**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*), temps de contact 5 minutes maximum. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

Le pr EN 12054 ayant été retiré par le Comité Européen de Normalisation (CEN) et en l'absence d'une norme de référence de phase 2 étape 1, conformité à la norme NF T 72-170/171, spectre 4 en conditions de propreté.

Dans l'attente de la publication de la norme NF EN 12791, conformité à la norme NF EN 1500 (T 72-502). Il est accepté un temps de contact inférieur ou égal à 5 minutes.

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.**
**Remarques**

1. Le Comité de la Liste continue à prendre en compte les dossiers répondant aux exigences du pr EN 12054 réalisé antérieurement.

2. La norme NF EN 1040 (T 72-152) n'est pas exigée pour les produits conformes au pr EN 12054.

3. La conformité à la norme NF EN 1500 n'est pas exigée pour les produits qui ont été testés selon la méthodologie du pr EN 12791 version mars 2001 ou postérieure. Pour les produits qui présentent une activité immédiate et à trois heures, les conditions d'utilisation sont précisées dans les colonnes « Dose et durée d'application » et « Nombre de frictions ».

**Responsables de la rubrique**

Pr Jacques-Christian DARBORD

Dr Raphaëlle GIRARD

Dr Marie-Louise GOETZ

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte la tolérance cutanée des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. La SFHH invite les établissements de santé à réaliser des essais in situ afin d'évaluer la tolérance cutanée des produits et leur acceptabilité par les soignants.*

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application*	Nombre de frictions	Spécificités**
ALCOCIDE	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ALCOGEL H ALCOGEL H SANS PARFUM	Laboratoires Prodene Klint Division MEDIPROP	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 1 min à 40 %
ASSANIS PRO GEL	BLUE SKIN S.A.	Ethanol Isopropanol Ammonium quaternaire	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
BACTIMAINS GHA	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
BACTIMAINS SHA	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
CLINOCEL	VIATRIS Pharmaceuticals	Isopropanol Triclosan	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 5 min à 40 %
DERMALCOOL GEL GEL HYDRO ALCOOLIQUE CUTAN	DEB ARMA S.A.S Division laboratoires NEODERMA	Alcool éthylique et isopropylique	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
DIPTER 1145 LOTION BACTÉRICIDE À SEC	DIPTER	Alcool isopropylique	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
ELUSEPT SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE DÉSINFECTANTE	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Alcool éthylique et isopropylique Digluconate de chlorhexidine	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
GEL HYDRO ALCOOLIQUE ALCO ALOE	ANSELL SA	Ethanol Digluconate de chlorhexidine Phénoxyéthanol Chlorure de benzalkonium	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 48 %
HIBISPRINT	CENTRE SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES	Gluconate de chlorhexidine	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 4 %
HOPIRUB	B. Braun Medical France S.A.	Propanol Gluconate de chlorhexidine	9 à 12 mL et 3 minutes	1	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 4 %
MANEX AUTO SECHANT SEPTIMUM 1000	Laboratoires Ceetal	Ethanol Isopropanol Polyaminopropylbiguanide	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
MANUGEL	Laboratoires ANIOS	Isopropanol Phénoxyéthanol	4,5 mL et 1 min 30 s	2	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %

Nom Commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Dose et durée d'application*	Nombre de frictions	Spécificités**
MANUGEL PLUS ET MANUGEL PLUS NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Isopropanol Phénoxyéthanol	4,5 mL et 1 min 30 s ou 3 mL et 60 secondes	2  3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 60 %
MANUGEL 85 ET MANUGEL 85 NPC	Laboratoires ANIOS	Ethanol Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol	4,5 mL et 1 min 30	2	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 40 % Poliovirus 30 secondes à 90 %
MANUPURE	ELIS	Alcool isopropylique	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 1 min à 80 %
MANURUB	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol n-propanol Isopropanol Ethanol	4,5 mL et 1 min 30 s	2	<i>C.albicans</i> 5 min à 30 %
MANURUB GEL	Laboratoires Stéridine	Phénoxyéthanol Aminométhylpropanol Ethanol	4,5 mL et 1 min 30 s	2	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 % Poliovirus 30 secondes à 90 %
PHISOMAIN	Laboratoires ANIOS	Chlorhydrate d'octénidine Propanol Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 1 min à 20 %
PROCIDE GEL DECONTAMINANT	I.P.C. sas	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 50 %
PURELL 85	GOJO France SARL	Ethanol isopropanol	3 mL à renouveler pour 3 min	1	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80 %
PUROGERM GEL ANTISEPTIQUE	PURODOR	Ethanol Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80%
SENSITEX LIQUIDE	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SEPTIMAIN GEL	EURODEC	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SEPTIMAIN SHA	EURODEC	Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
SOFTALIND HAND SANITIZER	B. Braun Medical France S.A.	Ethanol Propanol	Quantité nécessaire pour 2 min	1	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 80%
SOFTA MAN ACUTE	B. Braun Medical France S.A.	Ethanol Propanol	Quantité nécessaire pour 1 min 30 s	1	<i>C.albicans</i> 15 secondes à 80%
SOFT CARE MED	Jonhson Diversey	Propanol Isopropanol	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 75%
SOFT CARE DES	Jonhson Diversey	Ethanol Isopropanol	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 75%
SPITACID	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Ethanol Isopropanol Alcool benzylque Peroxyde d'hydrogène	5 mL et 1 min 30 s	2	<i>C.albicans</i> 5 min à 80%
SPITAGEL	ECOLAB Health Care - Laboratoire Paragerm	Alcool Alcool isopropylique Peroxyde d'hydrogène	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
STERILLIUM	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Mécétronium éthylsulfate Propanol 1, propanol 2	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 50 %
STERILLIUM GEL STERILLIUM GEL PURE	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 90 %
STERILLIUM VIRUGARD	BODE CHEMIE, distribué par LABORATOIRES RIVADIS	Ethanol	3 mL et 60 secondes	3	<i>C.albicans</i> 30 secondes à 50 %
STOKO PROGEL	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 80 %
STOKOSEPT GEL	Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care	Ethanol Isopropanol	Non déterminées	-	<i>C.albicans</i> 5 min à 40 %

\* Au regard des résultats de la norme pr EN 12791 pour un usage de désinfection chirurgicale et éventuellement un effet prolongé validés ;  
« Non déterminées » : le produit n'a pas été testé.

\*\* Spécificités données à titre indicatif. La SFHH incite les utilisateurs à être prudents pour déduire d'une activité validée in vitro une efficacité dans les conditions d'usage.

**F : Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier**
**Critères d'inclusion pour le liquide d'imprégnation**
**■ Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173) en conditions de saleté ou normes NF T 72-170/NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

**Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité virucide n'est pas exigée mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, elle doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. La concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

■ **Le marquage CE (obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE pour les produits revendiquant une utilisation sur les surfaces de dispositifs médicaux) est indiqué dans la colonne « Spécificités ».**

■ **Communication de la formule centésimale du liquide d'imprégnation sur un document daté et signé.**

**Responsables de la rubrique**

Dr Raoul BARON

Dr Raphaëlle GIRARD

*ATTENTION ! Les lingettes qui revendiquent une utilisation pour la désinfection de surface des instruments ne sont pas destinées à la désinfection des dispositifs médicaux immergables (cf. rubriques C et D).*

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
ACTISENE LINGETTE	WERNER & MERTZ Professional	Chlorure d'ammonium quaternaire Alcool		Pack 56 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 40 et 120 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES INODORES	Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes Seau 300 lingettes
DISCOVERY 1500	MAPA SPONTEX PROFESSIONNEL	Ethanol Acide benzoïque Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 180 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES INSTRUMENTS	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES SURFACES	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
INCIDES N	ECOLAB Health care - Laboratoire Paragerm	Isopropanol Propanol	Marquage CE	Boite 90 lingettes
Lingettes détergentes désinfectantes SM	SARL SALVECO	Peroxyde d'hydrogène Huiles essentielles		Boite 100 lingettes
Lingettes désinfectantes PURODOR	PURODOR	Peroxyde d'hydrogène Huiles essentielles		Boite 100 lingettes
MELISEPTOL HBV LINGETTES	B. Braun Medical France S.A.	Propanol Chlorure de didecyl diméthylammonium	Marquage CE	Boite et recharge 100 lingettes
PHAGOLINGETTES D120 ET D200	Laboratoires PHAGOGENE DEC	Propanol Biguanide Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boites 120 et 200 lingettes
SEPTISURF WIPES	EURODEC	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes
SUPER SANI CLOTH PLUS	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires Alcool	Marquage CE	Sachet 100 lingettes Boite 200 lingettes
UMONIUM <sup>38</sup> MEDICAL TISSUES	Huckert's International	Isopropanol Tridecyl diméthyl ammonium	Marquage CE	Boite 200 lingettes
WIP'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didecyl diméthyl ammonium Biguanide Isopropanol	Marquage CE	Sachet 50 lingettes

## G : Produits pour la désinfection des circuits hydrauliques des générateurs de dialyse

### Critères d'inclusion

#### ■ Conformité aux normes

Norme NF EN 13727 (T 72-175), en conditions de propreté.  
Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Évaluation de l'activité mycobactéricide selon la NF EN 14348 sur *Mycobacterium terrae* et *Mycobacterium avium*, en conditions de propreté, ou pr EN 14348 version juin 2002 ou postérieure, ou conformité à la norme NF T 72-170/NF T 72-171, spectre 5 et en conditions de propreté. Pour les produits évalués selon le pr EN 14348 ou NF EN 14348, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

**Pour les normes NF EN 13727 et NF EN 1275, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.**

L'activité virucide doit être évaluée selon la méthodologie de la norme NF T 72-180 ou de la norme NF EN 14476 (publiée en août 2005). Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte. Pour les produits évalués selon ces normes, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « Spécificités ».

■ La concentration d'utilisation dans le circuit hydraulique doit être supérieure ou égale à la concentration active pour la norme la plus défavorable.

■ Le marquage CE est obligatoire au titre de la directive 93/42/CEE.

■ Communication de la formule centésimale du produit sur un document daté et signé.

### Remarques

1. Pour l'établissement de la Liste 2006, la norme NF T 72-170/NF T 72-171, spectre 5 et en conditions de propreté, est acceptée à la place de la norme NF EN 13727. Dans ce cas, la norme NF EN 1040 (T 72-152) reste exigée.

2. L'activité levuricide en conditions de propreté peut être déterminée selon la méthodologie de la NF EN 13624 (publiée en avril 2004) ou du pr EN 13624. Dans ce cas, la norme NF EN 1275 (T 72-202) n'est pas exigée.

3. Les risques toxicologiques liés à l'utilisation du produit doivent être clairement énoncés.

### Responsables de la rubrique

Dr Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE

Dr Lionel DUCRUET

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base (Indications du fournisseur)	Concentration d'utilisation	Spécificités	Présentation
DIALOX	SEPPIC	Acide peracétique 0,4% Acide acétique Peroxyde d'hydrogène	1/35°	Pr EN 14348 : • <i>M. terrae</i> : 15 min à 2,85% 37° C • <i>M. avium</i> : 15 min à 4% 37°C NF T 72 180 sur Poliovirus : 15 min à 1/35° 37°C	Bidon 5 litres Bidon 30 litres
OXYANIOLYSE	Laboratoires ANIOS	Acide peracétique 0,4% Acide acétique Peroxyde d'hydrogène	1/35°	NF T 72 180 sur Poliovirus : 30 min à 2,5% 20°C	Bidon 5 litres Bidon 25 litres
PURISTERIL PLUS	Fresenius Medical Care	Acide peracétique 0,35% à 0,6% Acide acétique Peroxyde d'hydrogène	1/25°	Pr EN 14348: • <i>M. terrae</i> : 15 min à 2,85% 37° C • <i>M. avium</i> : 15 min à 4% 37°C NF T 72 180 sur Poliovirus : 10 min à 4% 37°C ou 15 min à 2,94% 37°C	Bidon 5 kg

**ATTENTION ! La rubrique G concerne uniquement les produits désinfectants utilisés pour la désinfection chimique des circuits hydrauliques des générateurs d'hémodialyse. Il n'existe pas de système normatif adapté à l'évaluation de l'activité des procédés de désinfection thermo-chimique des circuits hydrauliques des générateurs d'hémodialyse. Le Comité de la Liste invite les utilisateurs à consulter le document « Bonnes pratiques d'hygiène en hémodialyse » de la SFHH (décembre 2004), qui comporte un chapitre consacré à la désinfection des générateurs.**

## Règlement intérieur

Approuvé par le Conseil d'Administration du 12 juin 1996

Modifié par le Conseil d'Administration du 29 avril 1998, du 24 mars 1999,  
du 6 février 2004 et du 4 mars 2005

### Article 1

Afin d'aider les responsables hospitaliers (CLIN, médecins, pharmaciens, directeurs des services économiques...) dans le choix des produits destinés à la désinfection (détergents-désinfectants et désinfectants), la Société Française d'Hygiène Hospitalière (SFHH) établit une liste de désinfectants répondant à des critères définis par elle. Cette liste est dite « **Liste Positive Désinfectants** ».

### Article 2

Le conseil d'administration de la SFHH nomme un « **Comité de la Liste** » chargé d'établir la Liste Positive Désinfectants. La constitution du Comité de la Liste se fait par **vote** lors d'un conseil d'administration après appel à candidature. Ce comité est en place pour une durée de **quatre ans**. Il est composé d'un minimum de **dix membres** dont trois au moins siègent au conseil d'administration et sont prorogés ou remplacés selon l'évolution de la composition du conseil d'administration.

Le Comité de la Liste désigne son responsable parmi les membres du conseil d'administration de la SFHH. Le responsable informe ce conseil des travaux en cours. Il assure la diffusion des comptes-rendus de réunions aux membres du comité et au président de la SFHH.

### Article 3

Les désinfectants de la Liste sont classés en **rubriques** selon des **critères d'utilisation** de ces produits. Le comité en place définit le nombre de rubriques de la Liste. La Liste est composée des rubriques suivantes :

- A : Produits détergents-désinfectants pour sols, surfaces et mobilier,
- B : Dispersats dirigés pour la désinfection des surfaces (sprays),
- C : Produits détergents-désinfectants pour la pré-désinfection des dispositifs médicaux,
- D : Produits désinfectants pour dispositifs médicaux thermosensibles,
- E : Produits désinfectants pour les mains,

- F : Lingettes pour le nettoyage et la désinfection des surfaces et mobilier.
- G : Produits pour la désinfection des circuits hydrauliques des générateurs de dialyse.

À terme, la Liste sera complétée en incluant tout produit ou toute autre rubrique que le comité jugera utile.

Les différentes rubriques apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste.

### Article 4

Pour chaque rubrique, le Comité de la Liste définit des critères d'inclusion des produits.

Les critères retenus apparaissent en clair dans le document publié servant à la diffusion de la Liste.

Pour figurer sur la Liste Positive Désinfectants de l'année « n » un produit doit être commercialisé depuis le 1<sup>er</sup> octobre de l'année n-1.

### Article 5

Pour chaque rubrique, la Liste publiée comprend les produits répondant aux exigences d'activités définies pour cette rubrique. Il s'agit bien d'une liste positive dans le sens où les produits doivent répondre à des critères prédéfinis pour y figurer. **Un même produit ne peut figurer que sur une seule rubrique de la Liste Positive. Un même produit ne peut revendiquer plusieurs domaines d'application.**

La sélection des produits se fait à partir de l'analyse des dossiers techniques des produits fournis aux membres du comité par le fabricant.

### Article 6

La Liste Positive est revue chaque année. Un calendrier prévisionnel est défini en même temps que les critères d'inclusion pour l'année.

Chaque année, les fabricants qui souhaitent voir figurer leur(s) produit(s) sur la liste doivent adresser :

- au responsable du Comité de la Liste, le récapitulatif des produits proposés en précisant la rubrique dans laquelle ils désirent les voir figurer,

- aux responsables des rubriques concernées, les dossiers techniques de ces produits.

Après analyse des dossiers, le comité soumet pour validation, à chaque fabricant, une fiche de référence pour chaque produit susceptible d'être inscrit sur la liste.

La Liste est diffusée lors du congrès annuel de la SFHH.

La Liste Positive est datée et porte le millésime de l'année de publication.

La première Liste 1996 est parue en décembre 1996.

Si aucune modification n'est apportée à la Liste (absence de nouveaux produits, absence de reformulation d'anciens produits), celle-ci est reconduite et diffusée avec le millésime de l'année de publication.

### Article 7

Une démarche de vigilance des produits figurant dans la Liste est prévue. La SFHH se réserve le droit de retirer un produit de la Liste en cas de signalement par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

### Article 8

La publication et la diffusion de la Liste sont à la charge de la SFHH par les moyens de presse qu'elle jugera nécessaires dans le respect des accords passés avec d'éventuels partenaires de la presse écrite et/ou audiovisuelle.

La diffusion sera assurée de manière aussi large que possible en particulier lors des congrès de la société et sur le site Internet de la SFHH ([www.sfhh.net](http://www.sfhh.net)).

### Article 9

La SFHH, par l'intermédiaire du Comité de la Liste, définit, publie et diffuse la Liste Positive. Elle le fait suivant des règles et des modalités qu'elle juge nécessaires. La SFHH est souveraine dans les décisions prises.

### Article 10

Le fonctionnement du Comité de la Liste est à la charge de la SFHH.

## Comité de la Liste

### Responsable du Comité : Docteur C. DUMARTIN

<b>Docteur Ludwig-Serge AHO-GLÉLÉ</b>	Service d'Épidémiologie et d'Hygiène Hospitalière Centre Hospitalier Universitaire Hôpital d'enfants - BP 77 908 21079 DIJON Cedex	☎ 03 80 29 33 94 Fax 03 80 29 34 97 Mail <a href="mailto:ludwig.aho@chu-dijon.fr">ludwig.aho@chu-dijon.fr</a>
<b>Docteur Martine AUPÉE</b>	CCLIN Ouest Hôtel Dieu 2 rue de l'Hôtel Dieu CS 26419 35064 RENNES Cedex 2	☎ 02 99 87 35 36 Fax 02 99 87 35 32 Mail <a href="mailto:martine.aupee@chu-rennes.fr">martine.aupee@chu-rennes.fr</a>
<b>Docteur Raoul BARON</b>	Service d'Hygiène Hospitalière CHU de Brest 5 avenue Foch 29609 BREST Cedex	☎ 02 98 22 38 69 Fax 02 98 22 36 75 Mail <a href="mailto:raoul.baron@chu-brest.fr">raoul.baron@chu-brest.fr</a>
<b>Docteur Sylvie BOURZEIX de LAROUZIERE</b>	Service d'Hygiène Hospitalière CHU Clermont-Ferrand Centre de Biologie Rue Montalembert 63001 CLERMONT-FERRAND	☎ 04 73 75 48 70 Fax 04 73 75 48 71 Mail <a href="mailto:sdelarouziere@chu-clermontferrand.fr">sdelarouziere@chu-clermontferrand.fr</a>
<b>Docteur Lionel DUCRUET</b>	CCLIN Sud-Est Centre Hospitalier Lyon Sud Pavillon 1 M 69495 PIERRE-BÉNITE Cedex	☎ 04 72 66 64 46 Fax 04 78 86 33 31 Mail <a href="mailto:lionel.ducruet@chu-lyon.fr">lionel.ducruet@chu-lyon.fr</a>
<b>Docteur Christophe GAUTIER</b>	CCLIN Sud-Ouest Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05 56 79 60 58 Fax 05 56 79 60 12 Mail <a href="mailto:christophe.gautier@chu-bordeaux.fr">christophe.gautier@chu-bordeaux.fr</a>
<b>Docteur Raphaëlle GIRARD</b>	Unité d'hygiène et épidémiologie Centre Hospitalier Lyon Sud Pavillon 1 M 69495 PIERRE-BÉNITE Cedex	☎ 04 78 86 12 73 Fax 04 78 86 41 22 Mail <a href="mailto:raphaelle.girard@chu-lyon.fr">raphaelle.girard@chu-lyon.fr</a>
<b>Docteur Marie-Louise GOETZ</b>	Service d'Hygiène Hospitalière Hôpitaux Universitaires de Strasbourg 1 place de l'Hôpital - BP 426 67091 STRASBOURG Cedex	☎ 03 90 24 38 48 Fax 03 90 24 38 53 Mail <a href="mailto:marie-louise.goetz@chru-strasbourg.fr">marie-louise.goetz@chru-strasbourg.fr</a>
<b>Docteur Sophie TOURATIER</b>	Service de Pharmacie et Toxicologie Hôpital Saint-Louis 1 avenue Claude Vellefaux 75475 PARIS Cedex 10	☎ 01 42 49 90 56 Fax 01 42 49 45 97 Mail <a href="mailto:sophie.touratier@sls.aphp.fr">sophie.touratier@sls.aphp.fr</a>
<b>Professeur Jacques-Christian DARBORD Conseiller Scientifique</b>	Laboratoire de Microbiologie Pharmacie Centrale des Hôpitaux 7 rue du Fer à Moulin 75221 PARIS Cedex 05	☎ 01 46 69 15 10 Fax 01 46 69 15 14 Mail <a href="mailto:darbord@univ-paris5.fr">darbord@univ-paris5.fr</a>
<b>Docteur Jean-Claude LABADIE Conseiller Scientifique</b>	30 avenue de Pujade 33360 CENAC	☎ 05 56 20 07 79 Fax 05 57 22 42 02 Mail <a href="mailto:jeanclaude.labadie@croasaquitaine.org">jeanclaude.labadie@croasaquitaine.org</a>
<b>Docteur Catherine DUMARTIN Secrétariat de la Liste Positive</b>	CCLIN Sud-Ouest Hôpital Pellegrin 33076 BORDEAUX Cedex	☎ 05 56 79 60 58 Fax 05 56 79 60 12 Mail <a href="mailto:catherine.dumartin@chu-bordeaux.fr">catherine.dumartin@chu-bordeaux.fr</a>

## Fabricants ou distributeurs

<b>LABORATOIRES A.C.I.</b> M. M. JOUANEH	Lotissement Sibillot CD6 13480 CABRIES	☎ Fax Mail	06.89.57.73.66 01.74.70.71.32 contact@laboratoires.aci.com
<b>Action Pin</b> M. G. DUFAU <i>Responsable R &amp; D</i>	Route André Dupuy BP 30 40260 CASTETS	☎ Fax Mail	05.58.55.07.00 05.58.55.07.07 ghislain.dufau@action-pin.fr
<b>Laboratoires ANIOS</b> M. J. CRIQUELION <i>Directeur Scientifique</i>	Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES	☎ Fax Mail	03.20.67.67.41 03.20.67.73.46 j.criquelion@anios.com
<b>ANSELL SA</b> M. M. BANACH <i>Pharmacien Chef de Gamme</i>	2 boulevard du Moulin à Vent BP 78395 95805 CERGY PONTOISE Cedex	☎ Fax Mail	01.34.24.52.57 01.30.30.21.38 mbanach@eu.ansell.com
<b>ATTAVET</b> M. J.-C. ATTALI <i>Président Directeur Général</i>	22 rue Montgrand 13006 MARSEILLE	☎ Fax	04.91.54.29.92 04.91.55.67.42
<b>B. Braun Medical France S.A.</b> M. J.-P. COTTENCEAU <i>Directeur Général OPM</i>	204 avenue du Maréchal Juin 92107 BOULOGNE-BILLANCOURT	☎ Fax Mail	01.41.10.52.50 01.41.10.75.69 jean_philippe.cottenceau@bbraun.com
<b>BLUE SKIN S.A.</b> M. E. AUDAY <i>Directeur Général</i>	34 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET	☎ Fax Mail	01.47.30.03.02 01.47.30.09.57 auday@blue-skin.fr
<b>BODE FRANCE SAS</b> M. G. KAMPF	Parc Technologique du Canal 3 rue Hermès 31520 RAMONVILLE	☎ Fax Mail	05.61.73.55.17 05.61.73.55.25 contact@bode-france.fr
<b>Laboratoires Ceetal</b> M. M. STAMPFER <i>Chef de marché</i>	BP 39 42001 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1	☎ Fax Mail	04.77.49.46.70 04.77.49.46.71 mstampfer@ceetal.fr
<b>Laboratoire Cellande SA</b> M. R. JEZEQUEL <i>Président Directeur Général</i>	Le Nuzeret 71440 SAINT VINCENT EN BRESSE	☎ Fax Mail	03.85.76.54.66 03.85.76.57.09 contact@cellande.fr
<b>CENTRE SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES</b> Mme L. BRENAS <i>Pharmacien responsable</i>	76/78 avenue du Midi 63802 COURNON D'Auvergne	☎ Fax Mail	04.73.69.98.14 04.79.69.93.15 lbrenas@csp.epl.com
<b>DACD</b> M. R. DE PANNEMACKER <i>Président Directeur Général</i>	Unité de recherche et de fabrication Parc d'activités Mathias - BP 9 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	☎ Fax Mail	04.75.58.80.10 04.75.58.74.46 contact@dacd.com
<b>DEB ARMA SAS</b> <b>Division laboratoires NEODERMA</b> Mme N. VOLPATO <i>Chef de marché médical</i>	25 avenue Ampère Zone Industrielle 91325 WISSOUS Cedex	☎ Fax Mail	01.64.47.64.57 01.64.47.64.50 nvolpato@debarma.fr
<b>DIPTER</b> M. F. TAPIERO <i>Directeur</i>	Parc d'activités Villemer - Avenue Flore BP 823 - Le Thillay 95508 GONESSE Cedex	☎ Fax Mail	01.39.88.15.35 01.39.92.90.55 f.tapiero@wanadoo.fr
<b>ECOLAB Health Care</b> <b>Laboratoire Paragerm</b> M. M. PINOTEAU <i>Pharmacien</i>	8 rue Rouget de Lisle 92442 ISSY LES MOULINEAUX	☎ Fax Mail	01.40.93.95.33 01.40.93.94.59 michel.pinoteau@ecolab.com

<b>ECOLAB SNC</b> M. P. KLEIN <i>Responsable R &amp; D</i>	Avenue Patton BP 509 51006 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex	☎ Fax Mail	03.26.69.96.30 03.26.69.96.67 pascal.klein@ecolab.com
<b>ELIS</b> Mme M. CLEMENT <i>Chef de produit Santé</i>	31 rue Voltaire BP 62 92803 PUTEAUX Cedex	☎ Fax Mail	01.41.25.44.92 01.41.38.08.74 mcl@gie.elis.fr
<b>Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE</b> Mme L. DOLBOIS <i>Directeur Général</i>	3 rue Ariane Parc Technologique du Canal 31527 RAMONVILLE Cedex	☎ Fax Mail	05.61.73.74.00 05.61.73.74.01 laurence.dolbois@pierre-fabre.com
<b>EUROCHIMIC SOCHIPHARM</b> M. SP. VALLI <i>Président Directeur Général</i>	Rue Edouard Bouthier 89500 VILLENEUVE SUR YONNE	☎ Fax Mail	03.86.87.63.63 03.86.87.35.35 eurochimic-sochipharm@wanadoo.f
<b>EURODEC</b> Mme F. VROT <i>Responsable Qualité</i>	9 rue Marx Dormoy BP 9 69631 VENISSIEUX Cedex	☎ Fax Mail	04.78.78.47.23 04.78.78.48.70 f.vrot@chimiotecnic.fr
<b>EYREIN INDUSTRIE</b> Mme N. BAYRE <i>Responsable R &amp; D</i>	ZI La Croix Saint Pierre 19800 EYREIN	☎ Fax Mail	05.55.27.65.27 05.55.27.66.08 contact@eyrein-industrie.com
<b>FRANKLAB</b> M. R. BONNET <i>Président Directeur Général</i>	3 rue Galilée Quartier de l'Europe 78280 GUYANCOURT	☎ Fax Mail	01.39.44.93.40 01.39.44.93.41 maya@franklab.com
<b>Fresenius Medical Care</b> Mme A. POULET-GOFFARD <i>Chef de produits consommables générateurs</i>	5 avenue des Près 94269 FRESNES Cedex	☎ Fax Mail	01.49.84.78.23 01.46.15.65.04 agnes.poulet-goffard@fmc-ag.com
<b>Laboratoire GARCIN-BACTINYL</b> Mme F. VROT <i>Responsable Qualité</i>	9 rue Marx Dormoy BP 9 69631 VENISSIEUX Cedex	☎ Fax Mail	04.78.78.47.23 04.78.78.48.70 f.vrot@chimiotecnic.fr
<b>GOJO France SARL</b> M. B. DUVILLIER <i>Directeur Commercial</i>	90 rue de Paris 59045 LILLE Cedex	☎ Fax Mail	03.20.30.33.38 03.20.48.28.71 info@gojo.fr
<b>GROUPE RESO</b> Mme N. MARIDET <i>Responsable Développement</i>	38 avenue des Vosges 67000 STRASBOURG	☎ Fax Mail	03.88.24.52.30 03.88.24.18.94 maridet@reso.tm.fr
<b>Huckert's International</b> Mme N. FOSSIER	Chaussée de Namur 60 1400 NIVELLES Belgique	☎ Fax Mail	32.67.89.41.00 32.67.84.37.67 n.fossier@huckerts.net
<b>Laboratoires HYDREX</b> M. M. HABER <i>Directeur Général</i>	37 rue Jeannette Ponteille 69550 AMPLEPUIS	☎ Fax Mail	04.74.89.38.10 04.74.89.03.65 m.haber@hydrex.fr
<b>SARL HYGIASEPT</b> M. J. ROST <i>Gérant</i>	16 rue René Dodille 71100 SEVREY	☎ Fax Mail	03.85.92.92.20 03.85.92.92.56 gestion@hygiasept.com
<b>I.P.C. sas</b> Melle P. PEDRON <i>Chef de produit</i>	20 quai Malbert CS 71821 29218 BREST Cedex 1	☎ Fax Mail	02.98.43.45.44 02.98.44.22.53 pascale.pedron@ipc-sa.com

<b>Johnson Diversey</b> Mme M. INNOCENT <i>Responsable Clients Nationaux Santé</i>	9 /11 avenue du Val de Fontenay 94133 FONTENAY SOUS BOIS Cedex	☎ Fax Mail	01.45.14.76.76 01.45.14.76.11 morgane.innocent@johnsondiversey.com
<b>MAPA SPONTEX PROFESSIONNEL</b> Mme M. RODOT <i>Responsable Service Technique Clients</i>	57 rue de Villiers BP 190 92205 NEUILLY SUR SEINE	☎ Fax Mail	01.49.64.23.85 01.49.64.24.29 marianne.rodot@ms.hutchinson.fr
<b>PDI EUROPE</b> Mme K. VAN HOOF <i>Région Manager</i>	Aber Park - Aber Road Flint - CH6 5EX United Kingdom - Royaume Uni	☎ Fax Mail	+44.1352.736.716 +44.1352.736.823 karine.vanhoof@nice-pak.co.uk
<b>Laboratoires PHAGOGENE DEC</b> M. D. GOUDAIN <i>Pharmacien</i>	Twins 2 885 avenue du Docteur Lefebvre 06272 VILLENEUVE-LOUBET	☎ Fax Mail	04.92.08.61.04 04.93.22.62.37 dgoudain@phagogene.fr
<b>Laboratoires Prodene Klint Division MÉDIPROP</b> Mme Catherine VIGNOT <i>Pharmacien Responsable Affaires Réglementaires</i>	8 rue Léon Jouhaux ZA Pariest - Croissy-Beaubourg 77435 MARNE LA VALLÉE Cedex 2	☎ Fax	01.60.95.49.00 01.60.95.49.49
<b>PURODOR</b> M. S. CAVELIER <i>Microbiologiste</i>	ZI route de Bourgtheroulde BP 100 27670 BOSC ROGER EN ROUMOIS	☎ Fax Mail	02.32.96.93.93 02.35.78.58.02 sebastien.cavelier@purodor.fr
<b>LABORATOIRES RIVADIS</b> M. O. COTTRON <i>Pharmacien responsable</i>	ZI. de Louzy BP 111 79103 THOUARS Cedex	☎ Fax Mail	05.49.68.19.59 05.49.66.16.41 o-cottron@labo-rivadis.fr
<b>LABORATOIRES ROCHEX</b> M. J.-P. FILLION <i>Directeur Technique et Commercial</i>	3 avenue des Buchillons BP 263 74106 ANNEMASSE Cedex	☎ Fax Mail	04.50.37.49.54 04.50.87.21.10 rochex.perrin@dial.oleane.com
<b>SARL SALVECO</b> M. S. AUBERGER	ZA Hellieule IV Avenue Pierre Mendes France 88100 SAINT DIE	☎ Fax Mail	03.29.57.75.44 03.29.51.75.00 welcome@salveco.fr
<b>SEPPIC</b> M. D. LE ROUZIC	75 quai d'Orsay 75321 PARIS Cedex 07	☎ Fax Mail	01.40.62.59.85 01.40.62.57.45 daniel.lerouzie@airliquide.com
<b>Société Industrielle de Diffusion</b> Mme DOUGLAS <i>Présidente Directrice Générale</i>	2 rue Antoine Etex 94020 CRETEIL Cedex	☎ Fax Mail	01.45.17.43.00 01.43.49.98.65 msanchez@sid.tn.fr
<b>Laboratoires Stéridine</b> Mme I. PREVOST <i>Assistante Scientifique</i>	3330 rue de Lille 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS	☎ Fax	03.20.67.76.62 03.20.67.76.63
<b>Stockhausen S.A.R.L. STOKO® Skin Care</b> M. P. MERLEVEDE <i>Chef des Ventes</i>	3 avenue des Chaumes 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	☎ Fax	01.30.12.01.80 01.30.12.01.85
<b>TRAITEMENTS CHIMIQUES DE SURFACES</b> M. R. BORGHGRAEF <i>Gérant</i>	Rue André-Marie Ampère 59236 FRELINGHIEN	☎ Fax Mail	03.20.48.85.43 03.20.48.84.71 RBSTCS@wanadoo.fr
<b>VIATRIS Pharmaceuticals</b> Mme C. LAURIN	Avenue JF Kennedy BP 100 33701 MERIGNAC Cedex	☎ Fax Mail	01.56.55.35.43 01.56.55.35.24 catherine.laurin@viatris.fr
<b>WERNER &amp; MERTZ Professional</b> M. F. BOURBON <i>Responsable laboratoire</i>	Parc des Barbaniers 4 allée du Carré 92230 GENEVILLIERS	☎ Fax Mail	01.41.91.73.81 01.47.24.02.31 FBourbon@werner-mertz.com